

bonne soirée

## temoins pour testament authentique

Par <b>slmjc</b> , le <b>07/09/2023</b> à <b>18:05</b>
bonjour,
mon père veut faire un testament authentique, il a deux temoins (des amies de longue date) qui sont mère et fille. est ce que c'est possible ?
merci d'avance,
séverine
Par <b>youris</b> , le <b>07/09/2023</b> à <b>18:41</b>
bonjour,
article 975 du code civil :
Ne pourront être pris pour témoins du testament par acte public, ni les légataires, à quelque titre qu'ils soient, ni leurs parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement, ni les clercs des notaires par lesquels les actes seront reçus.
si les conditions ci-dessus sont respectées, la qualité de mère et fille des témoins est indifférente.
salutations
Par <b>slmjc</b> , le <b>07/09/2023</b> à <b>20:24</b>
Merci beaucoup pour votre réponse.